

Certification environnementale, Santé et Sécurité au travail

En cochant les cases appropriées sur le formulaire, le fournisseur certifie être lui-même - ainsi ses employés, entrepreneurs, sous-traitants et représentants - conforme aux lois environnementales, publiques, aux lois sur la santé et sécurité au travail, y compris les lois locales, nationales, européennes et internationales, les ordonnances, les règles, les ordres gouvernementaux et judiciaires, les règlements et directives. Le fournisseur certifie être en mesure de fournir tout document et communication requis par ces dernières.

Le fournisseur certifie également qu'il est ou sera rapidement en mesure de fournir les informations et certificats requis conformément au TI Controlled Chemicals and Materials Specification disponible sur <http://wpl.ext.ti.com/ccms/ccms.htm>